



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/859

S/19323

7 décembre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Point 31 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES

CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 7 décembre 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration sur l'Afghanistan publiée par les chefs d'Etat et de gouvernement des 12 Etats membres de la Communauté européenne, dont le Danemark assure actuellement la présidence, à l'issue de la réunion du Conseil européen tenue à Copenhague, les 4 et 5 décembre 1987 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Danemark
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Ole BIERRING

ANNEXE

Déclaration sur l'Afghanistan, publiée par les chefs d'Etat et de
gouvernement des 12 Etats membres de la Communauté européenne
réunis en Conseil européen, à Copenhague, les 4 et 5 décembre 1987

Le Conseil européen a examiné la situation en Afghanistan, qui demeure un important foyer de tensions internationales huit ans après son invasion par les troupes soviétiques. Les Douze rendent hommage à l'esprit d'indépendance du peuple afghan. Ils saluent en outre le courage du peuple pakistanais, qui a tant souffert du fait de ce conflit, ainsi que l'aide généreuse fournie par le Pakistan à plus de 3 millions de réfugiés afghans.

Les Douze appuient les efforts déployés sans relâche par le Secrétaire général et son représentant personnel en vue de trouver une solution négociée qui mettrait fin aux tragiques souffrances humaines et aux violations persistantes des droits de l'homme en Afghanistan, permettrait aux réfugiés de retourner dans leur pays et rendrait à l'Afghanistan son statut de pays vraiment indépendant et non aligné. Les principes qui doivent servir de base à un règlement ont, cette année encore, été approuvés à une écrasante majorité par l'Assemblée générale.

Les Douze notent que les dirigeants soviétiques ont annoncé leur intention de trouver une solution politique en Afghanistan. Ils estiment le moment venu de relancer d'urgence les négociations de paix et demandent à l'Union soviétique :

- a) De retirer toutes ses troupes, selon un calendrier fixé, avant une date donnée, en 1988;
- b) D'accepter la mise en place d'un gouvernement de transition, dont l'indépendance ne pourrait être contestée, et qui ferait des préparatifs en vue d'une nouvelle constitution et d'un acte authentique d'autodétermination;
- c) De reconnaître que la participation de la résistance afghane est essentielle à un règlement politique global.

Les Douze demeurent prêts à contribuer de manière constructive à l'élaboration d'un règlement acceptable, qui apporterait une amélioration sensible dans les relations internationales.
